



Pacs en 2010 et droits fiscaux

Par **delorme**, le **06/10/2010 à 08:33**

Bonjour,

Nous souhaitons avec mon ami nous pacsser avant la fin de l'année

je viens d'apprendre qu'une loi devrait être voté et que pour 2011 les droits fiscaux seraient supprimés en cas de pacs.

ma question est : si on se pacs avant cette fin d'année, nos droits vont évoluer par rapport à la nouvelle loi ?

merci de votre réponse

Christine

Par **fabienne034**, le **06/10/2010 à 08:56**

BONJOUR

non

ce qui sera peut être supprimé c'est de ne plus pouvoir faire trois déclarations l'année du pacs

pour 2010, vous pourrez faire trois déclarations, la votre, celle de votre partenaire et enfin votre déclaration commune à partir du jour de votre pacs

pour tout savoir sur le pacs

<http://www.fbls.net/pacscreation.htm>

Par **delorme**, le **06/10/2010** à **08:57**

merci de votre aide - bonne journée

Par **soleil**, le **15/10/2010** à **11:25**

Bonjour,

Votre question m'intéresse. en effet, je suis journaliste et je suis à la recherche de couples qui accélèrent la date de leur PACS car le régime fiscal risque de changer.

Accepteriez-vous de témoigner de façon anonyme, bien sûr. Vous pouvez me contacter par mail :

sophieendirect@gmail.com

Je vous remercie